

Ordre du jour du Bureau de la NPIS élargi au responsable de chaque Pôle

Mission du bureau : Administration générale

Lundi 16 janvier, 12-13h, Zoom

Président : Grégory Ninot

Vice-présidents : Fabrice Berna, Bruno Falissard, Michel Noguès

Trésorière : Agnès Mazic de Sonis

Secrétaire générale : Delphine Giaimo-Pechim

Responsable du pôle Recherche : Alice Guyon (suppléante Émeline Descamps)

Responsable du pôle Prospective Économique : Michel Noguès (suppléante Christine Belhomme)

Responsable du pôle Formation : Aline Herbinet (suppléant Pierrick Bernard)

Règle d'usage : Convocation et compte rendu par le Président. Outre les membres élus du Bureau, le/la responsable de chaque Pôle est invité.e. A charge pour lui ou elle de transmettre l'invitation son adjoint.e en cas d'indisponibilité.

Présents : Grégory Ninot, Michel Noguès, Agnès Mazic de Sonis, Delphine Giaimo-Pechim, Alice Guyon, Michel Noguès, Pierrick Bernard

Ordre du jour

1. Réunions de la société savante

1. Réunion du Bureau, élargi en tant que de besoin, tous les 15 jours le lundi de 12 à 13h
2. Réunion trimestrielle du CA sous la responsabilité de la Secrétaire Générale ou d'une personne désignée par ses soins (convocation 15 jours avant, ordre du jour, relevé de décisions) pour les décisions d'orientation

(NOTA BENE Prochain CA : le 30/01/2023 sera convoqué ce jour. Ordre du jour : nouveau règlement intérieur, tarifs, mesure de lutte contre la corruption. Validation en CA du poste de Secrétaire général adjoint : Boris TRONC)

3. Réunion de travail mensuelle ouverte par le zoom de la NPIS aux adhérents de la NPIS sur un projet ciblé et pouvant évoquer l'actualité de la société savante NPIS le premier mardi du mois de 12h00 à 13h
4. Assemblée Générale annuelle en présentiel et distanciel
5. Réunion annuelle d'une journée des pilotes de projets, des membres du bureau et des membres du CA à l'occasion du congrès annuel de la NPIS, le NPIS Conférence
6. Webinaire (mensuel si possible) ouvert aux extérieurs présentant un projet par son pilote
7. Réunions libres par projet par le pilote avec un lien zoom de la NPIS Liberté d'organisation (Administration générale, Pole recherche, formation etc) => compte rendus obligatoires au CA (trimestriel). Les suppléants doivent être impliqués afin de ne pas alourdir davantage les responsables de pôles et pilotes.

2. Externalisation

Administration et gestion

1. **Prestataire** « Assistante ou assistant d'administration générale de la NPIS », 2 jours par mois sous forme de prestation de service, (deux personnes ont été proposées par Christine T.) Missions : saisi des mouvements financiers et des paiements, suivi des adhérents avec le logiciel des association, organisation et diffusion de la newsletter mensuelle, vérification du site Internet...)

2. Expertise comptable de la NPIS, Younès Boujjat (expert-comptable, commissaire aux comptes, spécialiste des associations, Bakertilly 16 rue de Monceau, 75008 Paris) sous forme de prestation de service (bilan, conseil, dossier rescrit fiscal)

3. Activités des Pôles

1. Accord est donné pour « l'opérationnalisation » et la gestion des formations conçues et validées par le Pôle Formation de la NPIS à la société NICEO pour une durée de 3 ans

Toutes les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité